

Quand Brive ragai lardit son cœur

Le cœur de ville est l'objet de toutes les attentions de la **municipalité**. A l'occasion de d'une conférence de presse présentant les **différents projets**, Bernard Murat est largement revenu sur les **objectifs** - et leurs concrétisations - de l'équipe municipale depuis son arrivée aux affaires en 1995.

C'est à un véritable bilan d'activités municipale que s'est livré Bernard Murat lors de la présentation à la presse du projet de redynamisation du cœur de ville - dossier suivi par Evelyne Vidalo-Borderie, premier adjoint -, dont la vitrine est bien l'aménagement de la place du Civoire qui devrait débuter en janvier prochain (voir notre article ci-contre). Le maire de Brive, a en effet, tenu à situer ce vaste plan de redynamisation du centre-ville, dans le contexte d'une politique qui, depuis neuf ans, entend « sortir la ville de son isolement ». Faisant un large tour de toutes les réalisations de la Ville depuis neuf ans, visant à améliorer le cadre de vie général des Brivistes, Bernard Murat a tenu à rendre hommage à toutes celles et tous ceux, élus comme fonctionnaires, qui depuis près d'une décennie ont participé à ses côtés à cette politique. « Toutes ces actions, explique-t-il, ont pu être réalisées depuis 95, tout en poursuivant le désendettement nécessaire de la Ville. » « Désendettement, poursuit le



Bernard Murat, lors de la présentation dans la salle d'honneur de la mairie du projet de redynamisation du cœur de ville.

maire, qui permet à Brive de retrouver aujourd'hui une capacité d'investissement plus conforme aux ambitions politiques que nous nous sommes fixées pour améliorer le cadre de vie briviste et participer au développement de notre bassin de vie ».

L'AVENIR DANS L'INTERCOMMUNALITÉ
Autant de réalisations et de projets qui auraient pu aussi rester de simples rêves sans la création en 2001, de la Communauté d'agglomération de Brive (CAB) - que préside Bernard Murat - qui offre, par ses moyens financiers et ses compétences, l'opportunité à Brive et ses 14 autres d'envisager un avenir partagé. De l'adhésion de la Ville au SYMA A20 en 1996, en passant par l'association du Pays de Brive, le schéma directeur du Pays de Brive, jusqu'à la création de la CAB, le

maire de la cité gaillarde est donc largement revenu sur la longue et récente histoire de l'intercommunalité de la Corrèze du sud. Rappelant le chemin parcouru, il évoquait ainsi l'interaction désormais quotidienne entre les différents projets menés dans les quinze communes de la CAB tant au niveau économique, social qu'environnemental (aéroport, assainissement, zones d'activités, contournement de Brive, station d'épuration... ayant à ses yeux un seul objectif « le service exclusif de nos populations, et pour le développement durable de notre bassin de vie. « Une intercommunalité qui aujourd'hui est en voie d'extension grâce au Contrat de pays qui réunira bientôt les communautés de communes Vézère-Causse et la Communauté de communes « Les Portes du Causse ». ●

TOUS LES PROJETS

Les aménagements du cœur de ville favoriseront les lieux de vie, et faciliteront la circulation des piétons. Tous les projets (Îlot Zola, Place du Civoire, Îlot Massenat) ont fait l'objet de rencontres en amont avec les riverains habitants et professionnels des sites concernés.

→ LA PLACE DU CIVOIRE

« Il s'agit, explique Bernard Murat de créer un nouvel espace de vie dans le cœur de la cité. La place du Civoire en sera le point central, elle qui à l'époque était un chemin traditionnel de l'activité économique et agricole de la cité. » Une fontaine rappellera l'ancienne fonction de la place et un système de structures amovibles est prévue pour l'organisation d'animations économiques ou culturelles. Le plan d'aménagement prévoit le raccordement de la place du Civoire et de la rue Toulzac par la suppression du muret et des arbres qui les séparent. Ils seront remplacés par un emmarchement et un plan incliné, les arbres du fond de la place seront eux remplacés par de nouvelles essences de taille adulte. Entièrement piétonne, la place ne sera accessible qu'aux véhicules de livraisons, aux déménageurs et aux services de sécurité. Une dernière touche sera apportée à ce lieu de vie par l'installation d'un mobilier urbain (éclairage, fleurissement, bancs).
Coût prévisionnel de l'aménagement de la place : 556 000 euros.
Début des travaux : janvier 2005, durée 6 mois.

→ ÎLOT MASSEMAT

En mai, le bâtiment du Gin Fizz a été démolit. Début juillet, le diagnostic archéologique sera rendu. Finalisation du projet en novembre prochain.



Ci-dessus, projet d'aménagement de la place du Civoire, sans le mobilier urbain (bancs, éclairage, fleurissement).

→ CRÉATION DE LA PROMENADE DES BOULEVARDS

Début des travaux de réaménagement des promenades sur les boulevards en octobre 2006.



ÎLOT ZOLA

En juin, concertation avec les riverains sur les projets. 1^{ère} tranche de démolition d'une partie des bâtiments en novembre 2004. Début des travaux d'aménagement au cours du premier semestre 2005.

RAVALEMENT

UNE CHARTE POUR LA QUALITÉ DES FACADES

La Ville a initié une charte de qualité des façades et des devantures commerciales. L'objectif est d'accompagner financièrement les propriétaires pour améliorer et embellir les façades et devantures, favoriser l'embellissement de notre cœur de ville en valorisant notre patrimoine. La mise en place d'un système d'aide par subventions aux particuliers, devrait les inciter à effectuer des travaux sur les façades de leurs immeubles. La contrepartie de ces aides publiques est l'obligation pour le propriétaire de respecter les prescriptions architecturales fixées au préalable. La mise en oeuvre effective de cette opération est prévue pour l'automne 2004, en parallèle de la mise en place des actions en faveur du commerce (subordonné à l'octroi de fonds du FISAC, du Ministère du commerce et de l'Artisanat) et de l'habitat (conditionné par le lancement administratif de l'OPAH et l'octroi de fonds du Ministère du Logement et de l'ANAH). Cette opération d'embellissement des façades et devantures se déroulera sur trois ans
La ville a prévu d'accompagner les propriétaires riverains et commerçants en consacrant un budget de 538 000 euros. Trois sites sont dits « prioritaires » : la place du Civoire, l'avenue Emile Zola, l'avenue de Paris.